

N°20/006 - Avis de convention d'occupation du domaine public - GRAND PORT MARITIME DE ROUEN - Avis avenant n°5



- Direction territoriale de Rouen -
Publié le 16 Juillet 2020

Publication(s)



AVIS D'AVENANT N°5 A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DE ROUEN
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a été déclaré une collectivité de compétence en matière de ports par la loi n° 2017-05 du 28 février 2017 relative à la simplification du droit et à l'égalité territoriale. Cette loi a transféré au GPMR les compétences en matière de ports maritimes.

En vertu de la compétence de gestion, le GPMR a été déclaré compétent pour la gestion des ports maritimes de Rouen.

En vertu de la compétence de gestion, le GPMR a été déclaré compétent pour la gestion des ports maritimes de Rouen.

Le présent avis est publié en vertu de la compétence de gestion du GPMR.

CONTACTS HAROPA PORTS
15, rue de la République - 76600 Le Havre
Téléphone : 02 35 34 34 33 - www.haropaports.com

N°20/006 - Avis de convention d'occupation du domaine public - GRAND PORT MARITIME DE ROUEN - Avis avenant n°5

PDF - 74.95 KO

 **TÉLÉCHARGER**

□